



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE : SENSIBILISATION, MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION - 157

UNE FORMATION ORGANISÉE PAR



PUBLIC

Tout public en charge de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un projet d'écologie industrielle et territoriale, des acteurs territoriaux aux représentants du monde économique : collectivités, réseaux consulaires, agence de développement économique, DREAL...

DATE

157A18 13-15/03/2018

DURÉE

3 jours

LIEU

CCI France - CFDE - Paris

TARIF

2 400 € net déjeuner compris

CONTACT CFDE

Anne-Claire Richardot
01 40 69 38 48
cfde@ccifrance.fr

L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

Elle répond parfaitement à l'enjeu de transition écologique des territoires par son approche innovante, systémique et transversale d'optimisation des flux de matières (eau, énergie, déchets).

OBJECTIFS

- Comprendre les principes de l'écologie industrielle et territoriale
- Développer un projet sur un territoire
- Collaborer avec les parties prenantes locales
- Piloter et évaluer une démarche d'EIT

PROGRAMME

Sensibilisation à l'écologie industrielle et territoriale

- Partager une définition commune de l'EIT, connaître les acteurs et comprendre les leviers d'actions
- Planification : définir sa stratégie territoriale et son positionnement

Mettre en œuvre son projet territorial

- Identifier les objectifs stratégiques de la démarche et cibler les entreprises
- Construire un réseau inter-entreprises et préparer les rencontres inter-entreprises

Recueillir les données d'entreprises et détecter les opportunités

- Articuler les méthodes de collectes de données : ateliers, visites et plateformes électroniques
- Produire les rapports post-ateliers et priorisation des opportunités

Intégrer et gérer les données dans l'outil ACTIF

- Utiliser les fonctionnalités d'ACTIF : gérer les profils utilisateurs, renseigner les formulaires entreprises et flux, utiliser la nomenclature de classification des flux, rechercher les synergies de proximité, évaluer les gisements de ressources sur un territoire...

Concrétiser les synergies et identifier les partenaires techniques

- Analyser les données, détecter les projets et élaborer une feuille de route
- Mettre en œuvre des synergies et pérenniser des démarches

Évaluer la dynamique et valoriser la démarche

- Comprendre l'architecture du référentiel ELIPSE et savoir retranscrire une démarche d'EIT
- Connaître le type d'indicateurs présents dans le questionnaire d'évaluation

* Les intervenants sont issus des trois établissements organisateurs

BULLETIN D'INSCRIPTION (toutes les mentions doivent être renseignées).

Complétez en lettres capitales et

ENVOYEZ CE BULLETIN PAR MAIL À : cfde@ccifrance.fr

ou par courrier à CCI FRANCE - CFDE, 46 avenue de la Grande Armée - CS 50071 - 75858 PARIS CEDEX 17

PARTICIPANT

- * Madame Monsieur Nom
- * Prénom
- * Fonction
- * Tél Fax
- * **E-mail** *nécessaire pour envoi de convocation*
- * Société / Organisme
- Service
- * Adresse
- * Code postal Ville
- Pays * N° SIRET
- * Code NAF (ou secteur d'activité)

STAGE

- * Titre
- * Date session Réf. session

SERVICE FORMATION DE VOTRE SOCIÉTÉ

- * Nom du Responsable Formation
- * Prénom
- * Tél Fax
- * **E-mail** *nécessaire pour envoi de convocation*
- Adresse
- Code postal Ville
- Pays N° SIRET
- Code NAF (ou secteur d'activité)

* ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE VOTRE SERVICE FORMATION)

- Société / Organisme.....
- Service.....
- Adresse
- Code postal Ville
- Pays N° SIRET
- Code NAF (ou secteur d'activité)

ORGANISME DE FINANCEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

- Nom de l'organisme
- Tél Fax
- Adresse
- Code postal Ville
- Pays

La demande de financement doit être effectuée par vos soins, préalablement à l'inscription.

ANNULATION - DÉSISTEMENT

Pour toute annulation, qui devra être formulée par écrit, parvenue moins de 15 jours avant le début de la session, le CFDE facturera un dédit correspondant à 50 % du montant du stage, non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation. Sauf cas de force majeure, pour tout désistement signalé moins de 48 heures avant le début du stage, absence ou abandon en cours de stage, le CFDE facturera le montant de la formation dans son intégralité.

Date

Signature

Cachet de l'organisation

Valant acceptation des conditions générales de vente